

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
25 février 2025

Télétransmission en Préfecture	10 MARS 2025
Transmission en Préfecture	
Date Réception	10 MARS 2025

Le vingt-cinq février deux-mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le dix-sept février deux-mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO*, Mme LEROY, M. MARCHAND*, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme CREPET, M. RENARD, Mme KARBOWSKI*, Mme EL AKKADI, M. BOURDIN, M. PIPITONE, Mme LE ROUX, Mme GATTO (sauf à la question 2), Mme VANDRA, M. BARBIER, Mme BONNOT (sauf à la question 3), Mme CAIETTA, M. CAZALA, M. DALMASSO, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO (sauf à la question 5), M. ROUX, Mme BRENDLE, M. DOSSIER, M. SONIGO, Mme SOLER, M. ICARD (sauf à la question 5), M. BONNEMAIN, M. SERT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme LAUVARD à M. LONGO, M. HUMBERT à M. MARCHAND, M. SIMON-CHAUTEMPS à M. PERONA, M. SGARRA à Mme KARBOWSKI (sauf aux questions 5 et 15).

ABSENTS EXCUSES : M. BOURGUIBA, M. SGARRA (aux questions 5 et 15), Mme MICHELAN, Mme FERNANDES.

ABSENTS : Mme FRADJ, M. CAMPOFRANCO, M. POUSSIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIOCCA

DELIBERATION N° 1239

VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PÔLE FINANCES - QUALITÉ - PERFORMANCE
DIRECTION DES FINANCES
RV/IS

SL/CC/JPS/AB/LK/DB

ACTE

PUBLIE DU 10 MARS 2025

NOTIFIE LE _____

AU 12 MAI 2025

Monsieur Gilles LONGO, Adjoint au Maire, expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Il est donc proposé au Conseil municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 18 février 2025 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la MAJORITE des membres présents et représentés par 36 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. BONNEMAIN, M. ICARD et M. SERT).

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport, joint à la présente, remis aux Conseillers municipaux.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 25 février 2025.

POUR EXPEDITION CONFORME

**Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**

Le Secrétaire de séance,



**Fréjus, le 7 mars 2025
Pour le Maire l'Adjointe
déléguée
Sonia LAUVARD**



**Fréjus, le 7 mars 2025
Pour le Maire l'Adjoint délégué
Christophe CHIOCCA**

Sonia LAUVARD

Christophe CHIOCCA

Conseil municipal du
25 Février 2025

RAPPORT
en vue du
DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2025

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015).

Table des matières

1. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2025	4
2. Le contexte économique international et national.....	4
2.1 Au niveau international.....	4
2.2 Au niveau national.....	7
3. Le projet de loi de finances pour 2025, principales dispositions	10
3.1 L'objectif général du PLF 2025	10
3.2 Les principales mesures concernant les collectivités	10
3.3 Les mesures complémentaires.....	12
4. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires	13
4.1 Le contexte général.....	13
4.2 Les grands axes.....	13
4.3 Les équilibres financiers en mouvements réels de 2020 à 2024.....	15
4.4 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouvements réels	15
5. Les politiques sectorielles	20
5.1 Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs.....	20
5.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable.....	22
5.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives	23
5.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes	24
5.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité	25
5.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et agir pour l'insertion de tous.....	25
5.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine	26
6. Les perspectives.....	27
6.1 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie.....	27
6.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux	28
6.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des familles	28
6.4 Valoriser notre riche patrimoine.....	29
7. Structure et évolution des dépenses de personnel	30
7.1 Evolution des dépenses et des effectifs.....	30
7.2 Eléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et les avantages en nature	31
7.4 Perspectives 2025	33
8 Structure et évolution de la dette de la collectivité	34
8.1. Niveau d'endettement de la collectivité (hors PPP Pôle Enfance).....	34
8.2 Dette par type de risque (hors PPP Pôle Enfance)	34



8.3. Répartition de la dette par établissement prêteur (hors PPP Pôle Enfance)	35
8.4 Profil d'extinction de la dette de la collectivité au 1er janvier 2025 (hors PPP Pôle Enfance)	36
8.5 Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1er janvier 2025	37

1. Le contexte de l'élaboration du budget primitif 2025

Lors du vote du précédent DOB, il avait été fait état des incertitudes liées à la préparation et à l'exécution des comptes publics locaux. En effet, de pandémie en crise énergétique puis crise économique, les finances locales se trouvent bel et bien à la croisée des chemins.

L'année 2024 se caractérise par une nouvelle crise. Celle-ci est de nature gouvernementale et pourrait inscrire la France dans une crise financière plus globale.

Le vendredi 26 juillet 2024, la commission européenne a annoncé placer la France en procédure de déficit excessif compte tenu du dévissage de sa trajectoire en matière de finances publiques.

Ainsi, avec une dette publique atteignant plus de 110 % du PIB et un déficit public réévalué à 5,5% du PIB, la France ne respecte pas les critères posés par le Pacte de stabilité et de croissance.

Au-delà d'une sanction de ce dépassement, estimée à 2,7 Md€, le plus à craindre est une dégradation de la note par les agences de notation, avec pour conséquence une augmentation mécanique des taux d'intérêt.

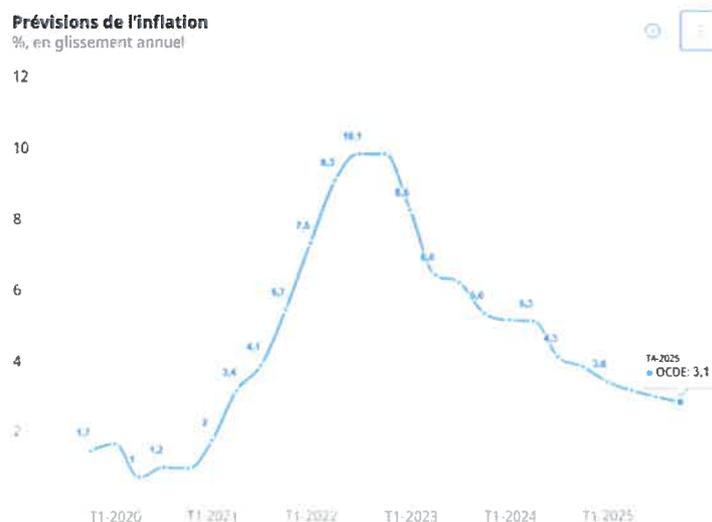
2. Le contexte économique international et national

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

2.1 Au niveau international

Les sorties des différentes crises notamment sanitaires, énergétiques ou encore tarifaires auraient pu laisser penser à une hausse de l'inflation.

Toutefois, la zone OCDE aura tout de même bien résisté notamment par une politique monétaire volontariste contribuant à contenir les anticipations d'inflation.



OCDE (2025) : Prévisions de l'inflation (indicateur)

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la **croissance mondiale connaît une stabilité depuis 2023 confirmée pour 2025**.

Ce profil tient à la résilience de la croissance et à l'accélération de la désinflation qui s'expliquent par l'évolution favorable de l'offre, notamment par la dissipation des chocs sur les prix de l'énergie et le rebond marqué de l'offre de main-d'œuvre.

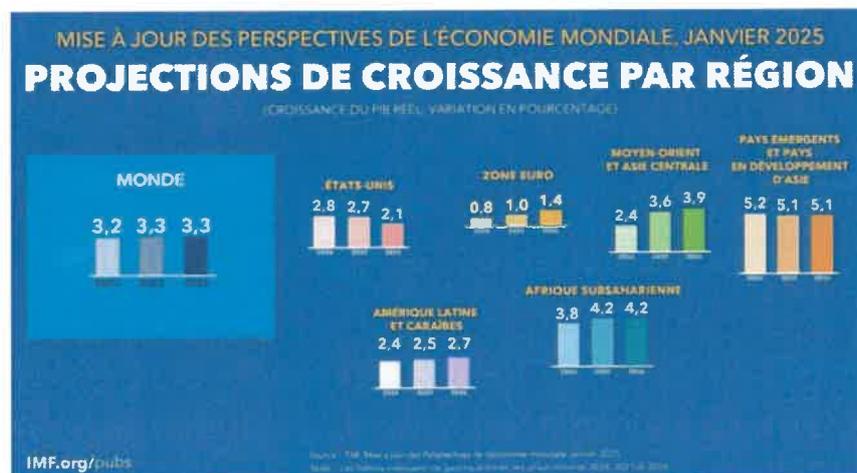
Des mesures décisives sur le plan de la politique monétaire, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, ont permis cette stabilité. Certes, la croissance a été divisée par presque deux, de 6,1 % en 2021 à une prévision de 3.3 % en 2025, mais, dans ces conditions, l'atterrissage aurait pu être bien plus délicat.

Ainsi, la croissance des pays avancés peut connaître une légère reprise pour 2025.



FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Janvier 2025

Cette croissance est d'autant plus marquée pour la zone euro qui traduit tout à la fois une volonté manifeste de cantonner l'inflation dans des limites admissibles, mais aussi en intervenant de manière mesurée et qualitative en matière de politique monétaire.



FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Janvier 2025

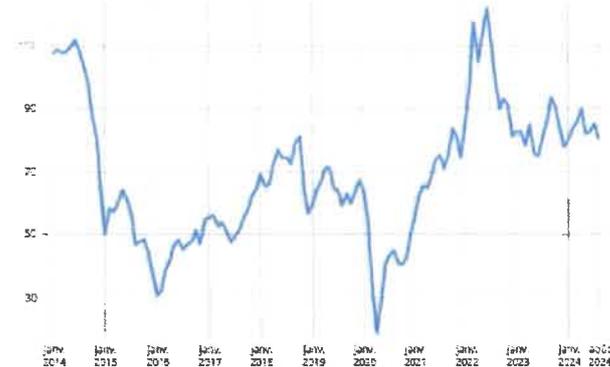
Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale 2024 évoque une économie mondiale dans une situation délicate. L'inflation des prix des services complique un retour à la normale de la politique monétaire, ce qui laisse entrevoir **des taux d'intérêt plus élevés** de manière durable.

Les états européens ont su rapidement diversifier leurs sources d’approvisionnement en gaz naturel et en GNL. La consommation a été maîtrisée du fait d’une météo favorable mais aussi par des économies d’énergie. Côté pétrole, le prix du baril connaît une stabilisation plus ou moins favorable aux consommateurs selon la fiscalité liée.

Cours des matières premières importées - Pétrole brut Brent (Londres) - Prix au comptant en dollars US par baril

août 2024 : 80,4dollar US

dollar US



De fait, les travaux liés aux économies d’énergie ont plutôt permis de **maîtriser les dépenses finales que de faire de réelles économies**, ce qui est de nature à tendre les comptes publics locaux.

Tableau 1. Perspectives de l'économie mondiale : aperçu des projections (Variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Sur un an			
	Estimation		Projections	
	2023	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,7	1,9	1,8
Etats-Unis	2,9	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,4	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,8	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	1,1	0,8	1,1
Italie	0,7	0,6	0,7	0,9
Espagne	2,7	3,1	2,5	1,8
Japon	1,5	-0,2	1,1	0,6
Royaume-Uni	0,3	0,9	1,6	1,5
Canada	1,5	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés 3)	1,9	2,0	2,1	2,5
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,2	4,3

FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Janvier 2025

Les projections du PIB net de la zone euro laissent apparaître une relative croissance ainsi qu’une baisse des prix à la consommation.

Tableau de l'annexe 1.1.1. Pays européens : PIB réel, prix à la consommation, solde extérieur courant et chômage (Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)

	PIB réel			Prix à la consommation ¹			Solde extérieur courant ²			Chômage ³		
	2023	Projections		2023	Projections		2023	Projections		2023	Projections	
		2024	2025		2024	2025		2024	2025			
Europe	1,4	1,6	2,0	10,6	8,5	6,0	2,4	2,4	2,4	---	---	---
Pays avancés	0,5	0,8	1,5	5,7	2,4	2,0	3,0	3,1	3,0	5,9	6,0	5,8
Zone euro ⁴⁻⁵	0,4	0,8	1,5	5,4	2,4	2,1	1,9	2,3	2,3	6,5	6,6	6,4
Allemagne	-0,3	0,2	1,3	6,0	2,4	2,0	6,8	7,0	6,8	3,0	3,3	3,1
France	0,9	0,7	1,4	5,7	2,4	1,8	-0,7	-0,6	-0,6	7,4	7,4	7,0
Italie	0,9	0,7	0,7	5,9	1,7	2,0	0,2	0,8	1,3	7,7	7,8	8,0
Espagne	2,5	1,9	2,1	3,4	2,7	2,4	2,6	2,5	2,4	12,1	11,6	11,3
Pays-Bas	0,1	0,6	1,3	4,1	2,7	2,1	10,2	9,1	8,8	3,6	3,9	4,2
Belgique	1,5	1,2	1,2	2,3	3,6	2,0	-0,1	-0,5	-0,4	5,5	5,5	5,5
Irlande	-3,2	1,5	2,5	5,2	2,4	2,0	9,9	10,4	9,6	4,3	4,4	4,5
Autriche	-0,7	0,4	1,6	7,7	3,9	2,8	1,8	2,1	2,1	5,1	5,4	5,2
Portugal	2,3	1,7	2,1	5,3	2,2	2,0	1,4	1,6	1,5	6,6	6,5	6,3
Grèce	2,0	2,0	1,9	4,2	2,7	2,1	-6,9	-6,5	-5,3	10,9	9,4	8,7

FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2024

2.2 Au niveau national

Au printemps 2024, l'économie française poursuit une **croissance modérée (+0,2 %)**, portée principalement par le commerce extérieur et les dépenses publiques.

Les experts tendent à prévoir une **légère reprise de la consommation des ménages** après trois années de repli continu, mais tendant à se stabiliser à un niveau bien inférieur à 2016. Cette situation est d'autant plus problématique qu'une des baisses les plus régulières vise les produits alimentaires.

La consommation totale de biens en volume



INSEE, Dépenses de consommation des ménages en biens, Février 2024

Dépenses de consommation des ménages

Évolutions en % : années en volume aux prix de l'année précédente chaînés CVS-QC

	Poids (1)	Nov. 23 / Oct. 23	Déc. 23 / Nov. 23	Jan. 24 / Déc. 23	Jan. 24 / Jan. 23	T / T-1 (2)
Alimentaire	39	0,0	-0,9	0,4	-4,2	-1,0
- hors tabac	35	0,0	-1,3	1,1	-3,5	-1,1
Biens fabriqués	43	0,8	0,8	-1,5	1,3	0,9
- biens durables	22	0,9	1,7	-3,3	2,3	0,9
- dont matériels de transport	11	1,1	4,8	-6,7	4,6	2,0
- dont équipement du logement	8	0,9	-2,5	1,7	-0,3	-0,2
- habillement/textile	8	1,7	-0,7	0,6	-0,6	1,7
- autres biens fabriqués	13	0,2	0,3	0,2	0,8	0,4
Énergie	18	1,5	1,5	1,3	1,7	0,6
- dont énergie, eau, déchets	10	5,2	-0,4	0,9	3,4	0,6
- dont produits raffinés	8	-2,4	3,6	2,0	0,1	0,6
Total	100	0,7	0,3	-0,3	-0,7	0,1
- dont produits manufacturés	83	0,3	0,5	-0,5	-1,0	0,2

(1) Pondération dans la consommation des ménages en biens en valeur en 2021

(2) Trois derniers mois rapportés aux trois mois précédents

Des gains de pouvoir d'achat ont été constatés pour les ménages fin 2023 et début 2024, notamment du fait de la revalorisation des prestations sociales sur l'inflation passée, mais ils **n'ont pas été dépensés**. En effet, le taux d'épargne se situe encore largement au-dessus de son niveau d'avant crise (17,9 % au 2^{ème} trimestre 2024 contre 14,6 % en moyenne en 2019).

La crise gouvernementale, sans précédent pour la cinquième République, installe de **nombreuses incertitudes** notamment dans le cadre du projet de loi de finances de 2025.

« **Que ce soit l'Etat, les collectivités, le secteur social, toutes ces administrations doivent être contributives à l'effort de redressement des comptes publics** ». Tels étaient les propos de M. Laurent Saint-Martin, Ministre du Budget, lors de la première présentation du Projet de Loi de finances pour 2025.

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit de la France à 5% du produit intérieur brut dès 2025 contre 6,1% annoncé en 2024. Ce n'est pas moins de 60 milliards d'euros que l'Etat entend trouver dont 20 milliards de recettes supplémentaires et 40 milliards de réduction de dépenses.

Bien que le ministre du budget se défende « d'une cure d'austérité » ou « d'un rattrapage fiscal », il n'en demeure pas moins que **le gouvernement demande un sacrifice important aux collectivités locales** en dépit qu'elles aient toujours voté leur budget en équilibre.

Ainsi, il est envisagé une ponction de 5 milliards d'euros, à laquelle on peut ajouter la réduction drastique du Fonds vert, qui passera de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros, mais aussi une augmentation de plus d'1 milliard d'euros de cotisations du CNRACL présentée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale avec évidemment un impact sur les dépenses de personnel de la ville.

Le principal dispositif de ce plan de 5 milliards d'euros consiste en des **prélèvements** dans le cadre de la constitution d'un « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » pour un montant ramené à **2,2 milliards d'euros**.

Le projet de loi de finances prévoit aussi un **abaissement du FCTVA** (fond de compensation pour la TVA) passant de 16,404% à 14,850%.

Le PLF 2025 introduit donc bel et bien une **perte de recettes d'investissement**.

En matière de dotations, la DGF devrait rester stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros comme en 2024. Toutefois, il convient de nuancer cette approche car les modalités de ventilation entre les collectivités ne sont pas encore précisées. Il en serait de même pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation politique de la ville (DPV).

Quant à la dotation de solidarité urbaine (DSU), elle devrait connaître une majoration d'environ 140 M d'€.

Enfin, le gouvernement propose d'abonder lors des débats parlementaires les crédits alloués à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

L'éducation nationale n'a pas été épargnée par le projet de loi de finances 2025 proposé par le gouvernement ; en effet, il reste une grande incertitude sur le maintien des financements liés aux activités périscolaires qui ont déjà connu de fortes diminutions.

Après un long parcours législatif débuté en septembre 2024, sénateurs et députés sont parvenus, le 31 janvier 2025, à un accord sur le projet de budget en commission mixte paritaire (CMP). Une issue qui rapproche un peu plus encore le gouvernement d'une sortie de crise budgétaire, sans la garantir car cet accord a été validé grâce à la coalition gouvernementale qui était majoritaire au sein de cette CMP.

Ce texte commun confirme dans les grandes lignes la copie amendée et adoptée par le Sénat, une semaine plus tôt, qui, elle-même, se basait sur le texte de l'ancien Premier ministre Michel Barnier.

Il n'en demeure pas moins que, même en cas de modifications, le budget 2025 de l'État repose sur de nombreuses mesures **en défaveur des collectivités locales** censées soutenir les comptes publics déficitaires alors que les besoins de la population française sont de plus en plus pris en charge par ces mêmes collectivités.

3. Le projet de loi de finances pour 2025, principales dispositions

3.1 L'objectif général du PLF 2025

L'objectif du PLF 2025 est de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025 (sachant que sans action les estimations du Gouvernement prévoyaient 7%), puis sous les 3% du PIB à l'horizon 2029 ; le but étant de faire redescendre le taux des dépenses publiques à 56,4% du PIB en 2025 comme il était en 2023.

Cet objectif représente en tout 60 Md€ d'économies à trouver en 2025, dont :

- 40 Md€ seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique partagées entre l'État (20 Md€), les collectivités territoriales (5 Md€) et les administrations de sécurité sociale (15 Md€).
- 20 Md€ seront portés par des mesures d'augmentation des recettes par une participation au redressement collectif aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées, exceptionnelles et temporaires. La réduction de certaines niches fiscales viendra également appuyer cet effort.

Ainsi, le taux de prélèvements obligatoires serait stabilisé à 42,8 % du PIB en 2024 et à 43,6 % du PIB en 2025.

3.2 Les principales mesures concernant les collectivités

Art. 15 – Report de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :

- En 2024, la suppression de la CVAE, entamée en 2023 et après avoir été supprimée de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).
- L'article prévoit de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030).
- En détails, le taux de 2024 sera reconduit de 2025 à 2027 puis la reprise de la baisse jusqu'à la suppression aura lieu entre 2028 et 2030.

Art. 16 – Clarification des modalités de calcul de l’atténuation des variations des valeurs locatives des locaux professionnels :

- Depuis 2017, des mécanismes visant à atténuer les effets de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels ont été mis en place. L’un de ces mécanismes, le dispositif de planchonnement de la valeur locative est précisé à la suite d’une décision du Conseil d’État d’avril 2024. Le planchonnement est figé et calculé sur la situation des locaux au 1er janvier 2017.
- L’objectif étant de préserver une forme de stabilité et de garantir une stabilité de recettes pour les collectivités.

Art. 29 – Fixation du montant de la DGF :

- Le montant de la DGF sera égal au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.
- Pour les dotations de péréquation, même croissance qu’en 2024:
 - DSU + 140 M€ (+5%)
 - DSR + 150 M€ (+6,7%)

Art. 30 – Modulation des conditions d’attribution du FCTVA :

- Abaissement du taux de la compensation qui passe de 16,404% à 14,850%

Art. 64 – Instauration d’un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :

- Dans l’objectif d’associer les collectivités à l’effort de redressement des comptes publics, création d’un fonds de mise en réserve abondé par des prélèvements sur le montant des impositions perçues par les communes, les départements, les régions et les EPCI.
- Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.
- Une règle d’exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés.
- Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

3.3 Les mesures complémentaires

Réduction du fonds vert :

- Dans le but d'atteindre les objectifs de maîtrise des dépenses, le gouvernement confirme la réduction du fonds vert qui passe alors de 2,5 Md€ à 1 Md€.
- Sa structure devrait se rapprocher de celle des autres dotations à l'investissement des collectivités.

Dotations à l'investissement local :

- Les dotations à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) restent au niveau de 2024 avec 2 Md€.

Évolution de la cotisation employeur :

- Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 3 points par an pendant 4 ans, ce qui représente en globalité 1,2 Md€.
- Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure.

4. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires

4.1 Le contexte général

Les exercices sur la période 2020 à 2024 ont vu la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, la crise gouvernementale et l'inflation impacter fortement les finances de la collectivité, entraînant des dépenses supplémentaires comme les équipements de protection à fournir pendant la crise sanitaire, l'envolée des prix de l'énergie, des matières premières et des salaires, la hausse des taux d'intérêt d'emprunt et les incertitudes pesant sur le projet de loi de finances 2025 non encore adopté fin janvier 2025.

Dans ce contexte d'incertitudes du PLF2025, il s'agit pour la Ville de Fréjus de bâtir un budget 2025 responsable en faisant des choix courageux et assumés pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 12 ans par la municipalité.

L'impact énergétique aurait pu être plus important si la Ville n'avait pas fait le choix, depuis plusieurs années, de travaux visant à réduire ses consommations ; néanmoins, le renchérissement des matières premières, des produits transformés et de la main d'œuvre aura, pour sa part, un impact non neutre sur le coût de plusieurs marchés. Les taux d'intérêt devraient baisser pendant l'année 2025 et impacter favorablement nos frais financiers.

Malgré l'environnement extérieur instable, la ville décide de se désendetter d'environ 3,1 M€ en 2025.

4.2 Les grands axes

Les grands axes structurant le budget primitif 2025 demeurent en pleine cohérence avec ceux de 2024. Il s'agit en effet toujours :

- **de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement**, malgré les difficultés qui interviendront cette année.

En effet, alors qu'elle avait été stabilisée entre 2017 et 2020 malgré l'augmentation automatique liée au GVT (glissement vieillesse technicité), la masse salariale de la commune a connu une évolution de l'ordre de 9% sur la période 2021-2024. De nombreux éléments externes (revalorisations nationales, évolution du SMIC, élections, forfait mobilité durable, participation financière mutuelle et prévoyance...) y ont contribué.

L'année 2025 verra encore des facteurs lourds d'évolution expliqués au §7. « Structure et évolution des dépenses de personnel » ; l'évolution des dépenses du personnel devrait s'établir à +2,9% par rapport au réalisé 2024.

Sur le chapitre 011 (charges à caractère général), il faut également tenir compte d'un accroissement sensible des assurances, de l'entretien des espaces verts et du nettoyage des bureaux, des coûts de la restauration avec notre partenaire Garig, des transports périscolaires, etc.

En dépit de ces différents éléments, la Ville poursuivra son effort constant pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition** pour les Fréjusiens, stables depuis 2014, tout en continuant à optimiser les recettes. Cela passe notamment par la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, l'actualisation de certains tarifs et l'amélioration du fonctionnement de notre administration pour conserver son niveau de service aux administrés.
- **de poursuivre et renforcer une politique d'investissement structurante.** L'enjeu premier, aujourd'hui, pour la Ville, afin d'augmenter ses recettes et de les pérenniser, **est de gagner la bataille de l'attractivité** au niveau touristique, économique et résidentiel.

De fait, le budget 2025 mettra de nouveau l'accent sur l'investissement indispensable pour atteindre les objectifs précités, à travers un ensemble d'opérations qui seront détaillés dans la partie 5 – Les politiques sectorielles.

- **de poursuivre la recherche de subventions,** qui ont sensiblement augmenté ces dernières années grâce à la mise en place d'une cellule « Partenariats et subventions » au sein du Pôle « Finances Qualité Performance ».

4.3 Les équilibres financiers en mouvements réels de 2020 à 2024

Le tableau suivant présente les équilibres financiers sur la période 2020 à 2024.

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	Prévisionnel CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immos)	77 263 334 €	82 627 952 €	86 166 013 €	93 248 853 €	96 322 926 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	70 724 723 €	72 851 431 €	77 250 598 €	83 142 765 €	88 040 638 €
Epargne brute (RRF retraitées - DRF)	6 538 610 €	9 776 521 €	8 915 415 €	10 106 088 €	8 282 288 €
Recettes réelles d'investissement (y compris cessions d'immos)	26 653 671 €	32 083 397 €	30 180 263 €	28 063 719 €	32 061 805 €
Dont Emprunts nouveaux	14 800 000 €	18 540 000 €	14 960 000 €	14 000 000 €	14 360 000 €
Dont cessions d'immos	1 246 301 €	2 351 399 €	2 382 420 €	29 224 €	2 084 007 €
Dépenses réelles d'investissement	30 614 050 €	28 735 163 €	35 795 586 €	33 473 818 €	37 631 529 €
Dont dépenses d'équipement	17 580 472 €	14 983 931 €	22 283 821 €	20 024 242 €	24 017 457 €
Dont Remboursement du Capital de la dette (art 1641+1675PPP)	12 169 825 €	12 729 706 €	13 378 729 €	13 348 415 €	13 210 300 €
Résultat de l'exercice	2 578 231 €	13 124 754 €	3 300 091 €	4 695 989 €	2 712 564 €
Encours de la dette bancaire (hors dettes assimilées) en fin d'année	143 558 038 €	149 368 331 €	150 949 603 €	151 640 330 €	152 790 030 €
Ratio de désendettement (ans) = Encours dette/Epargne brute	21,96	15,28	16,93	15,00	18,45

4.4 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouvements réels

- Le fonctionnement

o Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	CFU 2023	Prévisionnel CFU 2024	BP 2025 prévisionnel	BP 2025/CFU 2024		BP 2024	BP 2025 prévisionnel	BP 2025/BP 2024	
					Variation en %	Variation en valeur			Variation en %	Variation en valeur
731	Fiscalité locales (art 73111 et 73118)	55 333 688 €	57 368 416 €	57 899 446 €	0,93%	531 030 €	56 772 046 €	57 899 446 €	1,99%	1 127 400 €
731	Autres fiscalités locales	11 349 437 €	10 851 172 €	11 311 143 €	2,58%	279 971 €	10 842 653 €	11 311 143 €	2,66%	288 490 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 078 478 €	4 069 141 €	4 098 778 €	-0,01%	363 €	4 059 778 €	4 098 778 €	0,96%	39 000 €
73	Total Fiscalité locale et Impôts et taxes	70 781 603 €	72 318 729 €	73 129 367 €	1,12%	810 638 €	71 674 477 €	73 129 367 €	2,03%	1 454 890 €
74	Dotations et participations	12 267 398 €	12 673 502 €	12 497 456 €	-1,39%	- 176 046 €	11 962 386 €	12 497 456 €	4,47%	535 070 €
70	Produits des services (chap 70)	7 362 511 €	6 914 966 €	7 769 843 €	12,36%	854 877 €	7 138 749 €	7 769 843 €	8,84%	631 094 €
013	Atténuation de charges (chap 013)	876 817 €	780 202 €	794 500 €	1,83%	14 298 €	870 000 €	794 500 €	-8,68%	- 75 500 €
75	Autres produits de gestion courante	1 543 688 €	3 501 111 €	1 585 310 €	-54,72%	- 1 915 801 €	1 495 281 €	1 585 310 €	6,02%	90 029 €
76	Produits financiers (chap 76)	68 026 €	68 025 €	67 967 €	-0,09%	- 58 €	66 967 €	67 967 €	1,49%	1 000 €
77	Produits exceptionnels Cessions d'immo (art 775)	29 224 €	2 084 007 €	19 314 552 €	826,80%	17 230 545 €	14 702 073 €	19 314 552 €	31,37%	4 612 479 €
77	Produits exceptionnels (hors cessions d'immo)	368 810 €	66 390 €	15 000 €	-77,41%	- 51 390 €	5 000 €	15 000 €	200,00%	10 000 €
	TOTAL RRF	93 278 076 €	93 406 933 €	115 173 993 €	17,04%	16 767 062 €	107 914 933 €	115 173 993 €	6,73%	7 259 062 €
	TOTAL RRF retraitées (-Pcte cessions immo)	93 248 853 €	96 322 926 €	95 859 443 €	-0,48%	- 463 483 €	93 212 860 €	95 859 443 €	2,84%	2 646 583 €

CFU : Compte financier unique qui remplace le compte administratif (CA) depuis 2021

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en estimatif pour le BP 2025 autour de 95,9 M€, soit en hausse de 2,84% par rapport au BP 2024 (93,2 M€).

Le produit des impôts directs locaux devrait s'établir à 57,9 M€, en hausse de 0,93% par rapport au CFU 2024 et de 1,99% par rapport au BP 2024. L'évolution est notamment due à la revalorisation des bases (+1,7%), aux nouvelles constructions et au travail fourni dans le cadre de l'observatoire fiscal afin de corriger un certain nombre d'anomalies sur ces bases.

La **fiscalité indirecte** (droits de places, produits des jeux, taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE, TCFE, ...) dont le montant, prévu au BP 2025 à 11,13 M€, est en hausse par rapport au réalisé 2024 (+2,58%) et en hausse de +2,66% par rapport au BP 2024.

L'**attribution de compensation (AC)** en provenance de la communauté d'agglomération reste inchangée à environ 4,1 M€.

Les **dotations et participations** devraient s'élever à 12,5 M€, en hausse de 4,47% par rapport au BP 2024 et en baisse de 1,39% par rapport au réalisé 2024.

Le **produit des services** devrait s'élever à 7,77 M€, contre 6,91 en réalisé sur 2024 soit une hausse de 12,36%.

Les **atténuations de charges** devraient rester quasi stables s'élevant à 0,79 M€, contre 0,78 M€ en réalisé sur 2024.

Les **autres produits de gestion courante** devraient s'élever autour de 1,58M€, contre 1,49M€ au BP 2024.

○ Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	CFU 2023	Prévisionnel CFU 2024	BP 2025 prévisionnel	BP 2025/CFU 2024		BP 2024	BP 2025 prévisionnel	BP 2025/BP 2024	
					Variation en %	Variation en valeur			Variation en %	Variation en valeur
011	Charges à caractère général (chap 011)	20 979 903 €	22 074 572 €	21 818 445 €	-1,16%	- 256 127 €	23 196 726 €	21 818 445 €	-5,94%	- 1 378 281 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	48 296 532 €	49 761 799 €	51 231 233 €	2,91%	1 449 434 €	50 051 353 €	51 231 233 €	2,36%	1 179 880 €
014	Atténuation de produits	567 514 €	775 072 €	1 585 000 €	104,50%	809 928 €	589 000 €	1 585 000 €	169,10%	996 000 €
65	Autres charges de gestion courante	7 886 577 €	7 959 286 €	8 447 414 €	6,13%	488 128 €	7 961 477 €	8 447 414 €	6,10%	485 937 €
66	Charges financières (Intérêts de la dette Art 66111+6618)	5 079 514 €	5 674 522 €	5 307 986 €	-6,46%	- 366 536 €	5 286 786 €	5 307 986 €	0,40%	21 200 €
66	Charges financières (Hors Art 66111 et 6618)	122 350 €	- 116 186 €	80 000 €	-168,86%	- 196 186 €	- 87 517 €	80 000 €	-191,41%	167 517 €
67	Charges exceptionnelles	210 375 €	1 891 573 €	- €	-100,00%	- 1 891 573 €	153 000 €	- €	-100,00%	- 153 000 €
	TOTAL DRF	83 142 765 €	88 040 638 €	88 470 078 €	0,49%	429 440 €	87 150 825 €	88 470 078 €	1,51%	1 319 253 €

Les **dépenses réelles de fonctionnement** étaient estimées à près de 87,15 M€ au BP 2024. Pour 2025, elles devraient s'établir à 88,47 M€, soit une hausse de 1,51% par rapport au BP 2024.

Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution des dépenses de personnel et la contribution au redressement des finances publiques évaluée à 800 000€ en 2025.

Les **charges à caractère général** seraient en baisse de -5,94% pour s'établir autour de 21,8 M€, contre 23,2 M€ au BP 2024 et de -1,16% par rapport au réalisé 2024.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) seraient en hausse par rapport au BP 2024, de l'ordre de 2,36% (51,23 M€ contre 50,05 M€). Ces charges tiennent compte du GVT et aussi d'un ensemble d'évolutions décidées au niveau national.

Les **atténuations de produits** devraient augmenter fortement passant de 0,77 M€ au CFU 2024 à 1,58 M€ au BP 2025. Cela s'explique essentiellement par la contribution au redressement des finances publiques évaluée à 800 000€ en 2025.

Les **autres charges de gestion courante**, au premier rang desquelles les subventions aux associations et participations, augmentent de 6,10% pour s'établir à 8,45 M€ au BP 2025 contre près de 7,96 M€ au BP 2024.

Les charges financières seraient en baisse de 3,06% par rapport au réalisé 2024 pour s'établir en 2025 à environ 5,39 M€ ; cela s'explique par la détente des taux d'intérêt qui devraient baisser en 2025.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à environ 8,73 M€.

- L'investissement

o Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles d'Investissement (RRI)	CFU 2023	Previsionnel CFU 2024	BP 2025 + RAR	BP 2025/CFU 2024		BP 2024 + RAR	BP 2025 + RAR	BP 2025/BP 2024	
					Variation en %	Variation en valeur			Variation en %	Variation en valeur
13	Subventions d'équipement (hors art. 1345)	2 843 162 €	7 634 796 €	9 444 748 €	23,71%	1 809 951 €	10 133 556 €	9 444 748 €	-6,80%	- 688 808 €
1345	Produit des amendes de police (art. 1345)	724 735 €	920 083 €	800 000 €	-13,05%	- 120 083 €	636 735 €	800 000 €	25,64%	163 265 €
16	Emprunts	14 000 000 €	14 360 000 €	14 000 000 €	-2,51%	- 360 000 €	15 750 000 €	14 000 000 €	-11,17%	- 1 760 000 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
	Total recettes d'équipement	17 567 897 €	22 914 879 €	24 244 748 €	5,80%	1 329 868 €	26 530 291 €	24 244 748 €	-8,61%	- 2 285 543 €
10222	FCTVA	2 721 680 €	2 869 856 €	2 800 000 €	-2,43%	- 69 856 €	2 671 652 €	2 800 000 €	4,80%	128 348 €
10226	Taxe d'urbanisme (art.10223 à 10226)	1 312 503 €	936 767 €	1 000 000 €	6,75%	63 233 €	1 200 000 €	1 000 000 €	-16,67%	- 200 000 €
10251	Dons et legs en capital	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	6 423 371 €	3 242 615 €	661 214 €	-79,61%	- 2 581 401 €	3 242 615 €	661 214 €	-79,61%	- 2 581 401 €
165	Autres recettes (Dépôts et cautionnements reçus)	2 884 €	2 971 €	5 000 €	68,31%	2 029 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	- €
16	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
27	Autres immobilisations financières	6 160 €	10 710 €	25 525 €	138,33%	14 815 €	20 000 €	25 525 €	27,63%	5 525 €
024	Produits des cessions (mis à la nature 775 en RRF)	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
	Total des recettes financières	10 466 598 €	7 062 919 €	4 491 739 €	-36,40%	- 2 571 180 €	7 139 267 €	4 491 739 €	-37,08%	- 2 647 528 €
45	Opérations pour compte de tiers en recettes	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
	TOTAL RRI	28 034 495 €	29 977 798 €	28 736 487 €	-4,14%	- 1 241 311 €	33 669 558 €	28 736 487 €	-14,65%	- 4 933 071 €

Les montants des principales recettes prévisionnelles (RAR inclus pour 2,46M€) consistent en :

- L'excédent de fonctionnement du CFU 2024 (0,66 M€) pour équilibrer la section d'investissement
- Les subventions d'équipement, pour un montant de l'ordre de 9,44 M€ (dont Fonds de concours ECAA de 5 M€)
- Le produit des amendes de police, pour 0,80 M€
- L'emprunt de 14 M€ permettant un désendettement de la ville d'environ 3,1 M€
- Le FCTVA, estimé à 2,8 M€
- La taxe d'aménagement, estimée à 1 M€
- Les produits de cession, estimés à 19,31 M€ se retrouvent en recettes de fonctionnement une fois les titres émis ;
- Pas d'opérations pour compte de tiers prévues cette année.

○ Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)	CFU 2023	Prévisionnel CFU 2024	BP 2025 + RAR	BP 2025/CFU 2024		BP 2024 + RAR	BP 2025 + RAR	BP 2025/BP 2024	
					Variation en %	Variation en valeur			Variation en %	Variation en valeur
20	Immobilisations incorporelles	688 559 €	586 214 €	2 101 905 €	258,56%	1 515 691 €	1 892 794 €	2 101 905 €	11,05%	209 112 €
21	Immobilisations incorporelles (sauf opération)	3 967 995 €	6 498 528 €	6 963 866 €	7,16%	465 339 €	7 200 072 €	6 963 866 €	-3,28%	236 206 €
23	Immobilisations en cours (sauf opération)	14 907 158 €	16 157 744 €	34 076 629 €	110,90%	17 918 885 €	30 888 086 €	34 076 629 €	10,22%	3 188 543 €
	Opérations d'équipements	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
204	Subventions d'équipement versées (Chap 204)	460 590 €	774 971 €	748 552 €	-3,41%	26 419 €	847 519 €	748 552 €	-11,68%	98 967 €
	TOTAL Dépenses d'équipement	20 024 242 €	24 017 457 €	43 890 953 €	82,75%	19 873 496 €	40 828 471 €	43 890 953 €	7,50%	3 062 482 €
10	Dotations, Fonds et Réserves Taxe d'aménagement (Chap 10)	47 765 €	373 625 €	90 000 €	-75,91%	283 625 €	90 000 €	90 000 €	0,00%	- €
13	Subvention d'investissement	36 088 €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
1641	Remboursement du capital de la dette	12 744 764 €	12 592 667 €	16 512 219 €	31,13%	3 919 552 €	16 765 277 €	16 512 219 €	-1,51%	253 058 €
165	Autres dettes assimilées (art 165)	7 908 €	19 047 €	5 000 €	-73,75%	14 047 €	8 000 €	5 000 €	-37,50%	3 000 €
1675	Remboursement de la dette afférente PPP	603 651 €	617 633 €	635 000 €	2,81%	17 367 €	620 000 €	635 000 €	2,42%	15 000 €
16878	Autres organismes et particuliers	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
	Refinancement de dettes	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
13	Subventions d'équipement non transférables (art 1321 et 1328)	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
26	Titres de participation (art 261)	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
27	Autres immobilisations financières (chap 27)	9 400 €	11 100 €	25 525 €	129,95%	14 425 €	20 000 €	25 525 €	27,63%	5 525 €
	Total dépenses financières	13 449 576 €	13 614 072 €	17 267 744 €	26,84%	3 653 672 €	17 503 277 €	17 267 744 €	-1,35%	235 533 €
	Opérations pour compte de tiers en dépenses (chap 45)	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	-	- €
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 473 818 €	37 631 529 €	61 158 697 €	62,52%	23 527 168 €	58 331 748 €	61 158 697 €	4,85%	2 826 949 €

Conséquence du choix stratégique effectué en faveur d'un investissement conséquent, les dépenses d'investissement (RAR inclus pour 6,5 M€) devraient s'établir autour de 61,16 M€ au BP 2025. Elles se répartiraient principalement entre les dépenses d'équipement à hauteur de 43,89 M€ et les dépenses financières à hauteur de 17,27 M€.

○ Les engagements pluriannuels

Le DOB doit également préciser les engagements pluriannuels de la collectivité. En 2025, ils sont au nombre de quatre (trois autorisations de programme et le PPP du Pôle Enfance).

Tout d'abord, **le Pôle Enfance**, qui représentera sur la durée du contrat un engagement annuel de l'ordre de 1,2 M€, réparti en investissement et en fonctionnement. La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

En année pleine, la répartition prévisionnelle évoluera selon les exercices, mais peut être estimée à environ 0,7 M€ en investissement et à 0,5 M€ en fonctionnement, dans la mesure où le contrat prévoit la prise en compte par le partenaire des opérations de gros entretien et de maintenance du bâtiment.

Le montant total du Pôle Enfance prévoit donc non seulement la dépense d'investissement « construction », mais également, les dépenses d'investissement GER (Gros entretien et Réparations) pour un montant de 1,8M€. Les dépenses de fonctionnement sur l'ensemble du contrat représentent environ 4,9 M€ en entretien, maintenance et frais de gestion, tandis que les intérêts du projet s'élèvent à environ 4,7M€. Au final, par ce mode de gestion, le pôle enfance n'entraînera pas d'autres dépenses supplémentaires de fonctionnement à la charge de la collectivité (ce qui aurait été le cas hors PPP) et, parallèlement, entraîne des économies par la réduction des charges courantes comparativement aux équipements préexistants (école des Chênes, centre de loisirs et équipement de la petite enfance), obsolètes et vieillissants.

Par ailleurs, **trois autorisations de programme** sont en cours et seront réajustées avec le vote du budget.

Il s'agit d'abord de **l'opération de déménagement et de réalisation des nouveaux locaux des Services techniques**.

Cette opération (Etudes et travaux) se déroule sur la période 2020/2027, l'année 2025 voyant la poursuite des études et l'attribution de la maîtrise d'œuvre au 1^{er} semestre suivi du démarrage des travaux au cours du 2nd semestre.

Le montant global de l'enveloppe de l'autorisation de programme sera ajusté pour tenir compte de l'évolution des coûts de la construction. A ce jour, l'enveloppe s'élève à 11,5 M€ (hors achats de terrains).

L'enveloppe prévue en 2025 s'élève à 2 M€.

Il s'agit ensuite de **l'opération de mise en valeur de la plate-forme romaine**, opération d'un montant estimé de 3,8 M€ sur la période 2019/2026.

L'enveloppe prévue en 2025 s'élève à 1,5 M€ permettant la poursuite des travaux initiés en 2024.

Enfin, il s'agit de **l'opération de mise en place d'actions de performance énergétique et d'un plan solaire pour le patrimoine bâti de la commune**, programme estimé à 4,76 M €.

Ce programme se déroule sur la période 2020/2027 et s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique pour laquelle différentes subventions sont attendues. En 2025, l'enveloppe est d'environ 0,7 M€, consacrée principalement à la finalisation du pilotage de l'ensemble du chauffage des bâtiments par une gestion technique centralisée permettant d'optimiser les dépenses énergétiques, ainsi que par l'installation d'une nouvelle toiture solaire en autoconsommation sur les écoles.

Une nouvelle autorisation de programme sera créée, lors du vote du budget en mars 2025, concernant le projet du Groupe scolaire de La Baume.

La phase « études » étant terminée, les travaux commenceront en 2025 et s'étaleront jusqu'en 2028. Le terrassement commencera en juin 2025 suivi du gros œuvre du Groupe scolaire et de la salle polyvalente.

L'enveloppe prévue en 2025 s'élève à 4 M€ pour un coût total de l'opération estimé à environ 30 M€.

5. Les politiques sectorielles

Dans un souci de meilleure lisibilité, l'action municipale a été répartie autour de 7 grandes politiques sectorielles, couvrant l'ensemble du champ d'intervention de la Ville et de ses principaux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme, EPL stationnement).

A chaque politique sectorielle se rattachent 3 ou 4 programmes. Ces 25 programmes ont été déclinés en actions ou projets, avec un certain nombre d'indicateurs. Ceci afin de :

- donner une vision globale et transversale de l'action des Services municipaux, en sortant de la logique « de silo » pour adopter une logique de projet ;
- estimer les grandes masses budgétaires correspondant aux différents programmes ;
- faciliter le suivi des différents projets et actions ;
- disposer d'indicateurs d'activité, de coût et de performance.

L'intégration progressive de cette démarche dans l'action des services permettra de faire évoluer la présentation budgétaire. D'ores et déjà, au regard des sept grandes politiques sectorielles municipales, les principales actions ou projets qui seront contenus dans le budget primitif 2025 se déclinent de la manière suivante (projets d'investissement et interventions en fonctionnement) :

5.1 Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs

- Investissements voirie et trottoirs :
 - 3 000 K€ de travaux de voirie
 - 700 K€ pour la poursuite du réaménagement de la Corniche d'Azur de Saint-Aygulf
 - 480 K€ pour l'enfouissement du réseau électrique à Saint-Aygulf
 - 300 K€ pour la vérification des ouvrages suivis de travaux
 - 250 K€ pour les travaux de l'avenue de l'Europe
 - 200 K€ pour l'aménagement de la Base nature
 - 100 K€ pour les travaux du chemin de Saint-Tropez
 - 65 K€ pour les travaux du giratoire de la Baume.

- Autres projets :

- 310 K€ pour l'aménagement du Parking Verdun Est
- 300 K€ pour la restauration des façades du centre historique
- 271 K€ de travaux dans les cimetières
- 230 K€ pour les études sur la voirie communale
- 200 K€ pour l'extension du Parking Lazes
- 150 K€ pour les travaux de confortement de l'Espace Caquot
- 100 K€ pour la mise en place d'un kiosque Snack à Port Fréjus2
- 100 K€ pour la reprise concessions dans les cimetières (fct)
- 95 K€ pour des études Parking République
- 80 K€ pour la smart city (ville intelligente connectée)
- 80 K€ pour l'aménagement du Hangar à Caïs pour l'installation du CCF
- 50 K€ pour la rénovation des fontaines
- 75 K€ pour l'acquisition de mobiliers urbains
- 50K€ pour la création de jardins partagés

- Sécurité :

- 415 K€ pour le renouvellement du Parc automobile
- 190 K€ pour l'entretien et la réparation du Parc automobile
- 230 K€ pour des travaux à Port Fréjus 2
- 225 K€ débroussaillage pour la prévention du risque incendie (fct)
- 200 K€ pour la vidéosurveillance (pose de nouvelles caméras)
- 200 K€ pour le contrôle d'accès aux écoles et pose d'alarmes
- 180 K€ pour le balisage de la sécurité des plages (fct)
- 165 K€ pour le remplacement des alarmes incendies dans les écoles
- 100 K€ de travaux pour le lac de l'avelan et entretien 30 K€ (fct)
- 100 K€ pour les bornes incendie
- 90 K€ pour les travaux du PPRIF
- 70 K€ pour la signalisation routière
- 70 K€ pour la maintenance de la vidéosurveillance (fct)
- 50K€ de travaux prévus pour les locaux de la Police municipale
- 50 K€ pour les contrôles techniques des bâtiments communaux
- 50 K€ pour les postes de secours sur les plages
- 50 K€ pour la pose de bornes escamotables
- 30 K€ pour le matériel de police (gilets pare-balles, tasers, radios, etc.)
- 30 K€ d'achat de barrières de sécurité pour la Base Nature

5.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable

- 2 000 K€ pour le déménagement des services techniques
 - 678 K€ pour des préemptions/acquisitions ciblées
 - 221 K€ pour les études de la ZAC des sables
 - 120 K€ pour la démolition d'un bâti à la ZAC des Sables
 - 60 K€ pour la révision du PLU.
- Valorisation du patrimoine :
- 1 485 K€ (Travaux de la 2^e phase) pour la Plateforme romaine
 - 500 K€ pour la première phase de travaux de la Mosquée Missiri
 - 400 K€ de participation à la préservation du patrimoine naturel du Grand site de l'Estérel (fct)
 - 150 K€ de travaux pour la rénovation de la Villa Aurélienne
 - 117 K€ pour la rénovation du Musée d'Histoire locale
 - 60 K€ pour les travaux de la Villa de la Butte Saint-Antoine
 - 30 K€ pour l'installation de QR Code dans des lieux emblématiques
 - 30 K€ pour la restauration des collections archéologiques
- Environnement et développement durable :
- 700 K€ pour les travaux de performance énergétique dans les bâtiments municipaux
 - 160 K€ pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique par l'énergie solaire
 - 150 K€ pour les travaux s'inscrivant dans la transition énergétique
 - 950 K€ pour la rénovation de l'éclairage public
 - 180 K€ pour la maintenance de l'éclairage public (fct)
 - 165 K€ pour le développement de la fibre
 - 45 K€ pour la participation à l'enfouissement des réseaux électriques
 - 570 K€ pour l'entretien des jardins et espaces verts (fct)
 - 340 K€ pour les nouvelles plantations d'arbres et arrosage
 - 190 K€ pour l'entretien des arbres (fct)
 - 60 K€ pour les produits de traitement pour les espaces verts (fct)
 - 100 K€ pour la pose de caméras pour sanctionner les dépôts sauvages et les encombrants non autorisés
 - 605 K€ pour le nettoyage des locaux communaux (fct)
 - 110 K€ pour la fourniture de produits de nettoyage (fct)
 - 466 K€ pour la location de sanisettes (fct)
 - 120 K€ pour la mise en fourrière (fct)
 - 50 K€ pour les travaux pour le Parc privé de la ville
 - 36 K€ pour la participation à l'acquisition de vélos électriques :

- Evènementiel/Animation :

- 1 050 K€ de subventions pour l'Office de Tourisme dont 506 K€ pour le Roc d'Azur dont l'OT assure le partenariat avec l'organisateur ASO (fct)
- 422 K€ pour les Illuminations festives et temporaires (Noël, mapping, etc.) (fct)
- 200 K€ pour les feux d'artifice (fct)
- 85 K€ pour la location de Chalets de Noël en centre-ville (fct)
- 70 K€ pour la sécurité autour d'évènements (fct)
- 63 K€ pour l'organisation de Miss Côte d'Azur (fct)
- 50 K€ pour la rénovation des locaux artisanaux
- 45 K€ pour l'organisation de conférences et expositions pour la mise en valeur du patrimoine (fct)
- 30 K€ pour l'organisation du festival du court métrage (fct)

5.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives

- 200 K€ pour la reconduction du budget participatif pour des projets émanant des habitants dans le cadre des conseils de quartier
- 300 K€ pour les travaux de maintenance Hôtel de ville et ses annexes
- 200 K€ pour les travaux de maintenance autres bâtiments communaux
- 182 K€ pour la rénovation complète de la salle Riculphe (mobilier, micros, écrans...)
- 120 K€ pour la rénovation complète de l'accueil et de l'état civil de l'Hôtel de Ville
- 100 K€ pour les travaux d'aménagement de l'Hôtel Bellevue
- 309 K€ pour l'utilisation logiciels en cloud (fct)
- 250 K€ pour l'acquisition de matériel informatique
- 262 K€ pour la maintenance du matériel informatique (fct)
- 50 K€ pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des Archives municipales
- 40 K€ pour la numérisation des documents administratifs par les Archives municipales
- 32 K€ pour l'évolution des logiciels actuels
- 110 K€ pour la formation des agents communaux (fct).

5.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Investissements pour nos écoles maternelles et primaires et centre de loisirs :
 - 4 000 K€ de travaux pour la construction du nouveau groupe scolaire de la Baume (début des travaux mai 2025)
 - 1 384 K€ pour l'extension et rénovation de l'école Aubanel
 - 890 K€ d'investissement courant dans les écoles primaires
 - 570 K€ d'investissement courant dans les écoles maternelles
 - 250 K€ pour le relamping en LED dans les écoles
 - 250 K€ de frais d'études pour les écoles
 - 245 K€ pour l'entretien des cours d'écoles
 - 152 K€ pour la rénovation des crèches et centres de loisirs
 - 120 K€ pour l'entretien du Pôle Enfance
 - 80 K€ pour le mobilier spécifique pour la médiathèque Villa-Marie
 - 57 k€ pour la création d'îlots de fraîcheur dans les écoles
 - 50 K€ pour le mobilier des écoles maternelles et primaires
 - 47 K€ pour la rénovation des aires de jeux
 - 30 K€ pour le mobilier d'écoles maternelles

- 2 650 K€ pour les prestations de restauration scolaire (fct)
- 725 K€ pour la location de berceaux petite enfance hors structures municipales (fct)
- 357 K€ pour le transport des sorties scolaires et périscolaires (fct)
- 165 K€ pour les fournitures scolaires dans les écoles (livres, etc.) (fct)
- 73 K€ pour les animations et sorties pédagogiques pour les centres de loisirs (fct)
- 88 K€ pour les achats de livres, DVD, etc. pour les médiathèques (fct)
- 40 K€ pour les animations dans les médiathèques (fct).

5.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité

- Investissements pour les équipements sportifs et culturels :
 - 1 778 K€ pour la finalisation du Skate Park de la Base Nature
 - 476 K€ pour l'amélioration et la rénovation des équipements sportifs existants
 - 250 K€ pour l'amélioration et la rénovation des équipements culturels existants
 - 146 K€ pour les grosses réparations dans les piscines
 - 114 K€ pour le matériel de la Base nautique
 - 68 K€ pour le matériel sportif pour les salles de sport.

5.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et agir pour l'insertion de tous

- 1 667 K€ pour les travaux d'extension de la salle associative Tour de Mare
- 1 500 K€ pour les travaux pour la nouvelle salle Sextant
- 500 K€ pour le CCAS pour ses actions en faveur des séniors et des plus démunis (fct)
- 151 K€ de subvention Erilia dans le cadre de la réalisation de logements sociaux
- 50 K€ pour l'aménagement des accès PMR
- 25 K€ pour les prêts aux agents les plus fragiles.

5.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine

- RH :
 - o Poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale
 - o Développement de la gestion prévisionnelle
 - o Renforcement de la prévention
- Poursuite de la mutualisation des véhicules au sein des services
- Poursuite de l'action de l'observatoire fiscal, en lien avec la DGFIP
- Poursuite de la recherche active de subventions et de partenariats
- Poursuite de l'amélioration de notre qualité comptable en lien avec la DGFIP.

La mise en œuvre d'outils prospectifs va permettre :

- de décliner la stratégie financière (PPI, prospectives financières et pilotage)
- d'augmenter la qualité du service rendu aux usagers
- d'améliorer l'efficacité des services

Il ne s'agit là que des principaux projets d'investissement prévus au prochain BP et de quelques interventions dédiées en fonctionnement. Sur ce dernier point, il convient aussi de mentionner la poursuite de l'effort financier en faveur du tissu associatif local, qui intervient en transversalité sur ces différents secteurs, à hauteur de près de 4,28 M€.

6. Les perspectives

Sur le plan budgétaire, les grands principes qui seront suivis durant la mandature demeurent :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la non-augmentation des impôts des Fréjusiens ;
- l'optimisation des recettes, à travers la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, la recherche active de subventions et l'ajustement de certaines politiques tarifaires au regard des pratiques des villes comparables ;
- le renforcement de l'épargne brute et de l'épargne nette, pour améliorer la capacité de désendettement de la collectivité et tendre vers un ratio de désendettement de 12 ans en fin de mandat.

Pour la commune, l'objectif demeure également de **gagner la bataille de l'attractivité**, avec des investissements structurants, autour de quatre axes majeurs : la qualité et le cadre de vie, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'enfance et la jeunesse et la valorisation de notre patrimoine.

Les principaux projets qui seront achevés ou initiés d'ici la fin du mandat, conformément aux engagements de campagne, sont ainsi les suivants :

6.1 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Avec notamment :

- La poursuite de la **valorisation de notre centre historique** :
 - Rénovation des voiries
 - Soutien aux ravalements de façades
 - Rénovation des fontaines
 - Poursuite des travaux pour l'installation de services municipaux dans le centre historique
 - Installation des futurs bureaux « Attractivité commerciale » dans le centre historique
 - Développement des animations et des nouvelles formules commerciales
- La poursuite de la mise en valeur de la corniche d'Azur à Saint-Aygulf
- La poursuite de la politique de rénovation des voiries
- L'amélioration de l'entrée de la ville côté Avenue de Verdun
- L'accueil de nouvelles résidences seniors, au regard des besoins actuels et à venir
- La réflexion de destination de l'ancienne auberge de jeunesse (avec la perspective, notamment, d'un « tiers-lieu » pour jeunes entreprises)
- Un projet de rénovation et remise en valeur de la Chapelle Valescure

- Le renforcement constant de **la sécurité**, avec notamment :
 - o Un nombre accru de policiers municipaux
 - o Des moyens adaptés (véhicules, gilets pare-balle, matériel d'intervention)
 - o Un centre de supervision urbain amélioré
- La poursuite de la rénovation de nos équipements culturels (notamment la Villa-Marie et la Villa Aurélienne) et sportifs.

6.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux

Avec notamment :

- La poursuite du programme de rénovation de notre éclairage public avec des LEDs moins consommatrices d'énergie
- Le programme de changement d'éclairage dans les bâtiments scolaires, avec le même objectif de réduction des consommations énergétiques
- La poursuite du programme de performance énergétique des bâtiments municipaux (AP/CP en cours – Gestion centralisée, contrôle des consommations, pose de panneaux photovoltaïques...)
- Le développement des actions dans le cadre des labels obtenus par la ville
- L'accompagnement du SMGSE dans le projet du Grand Site de l'Estérel
- Une étude sur une nouvelle cuisine centrale, permettant de renforcer le recours aux circuits courts sur le territoire
- La poursuite de la plantation de nouveaux arbres sur le territoire communal
- Le développement des jardins partagés dans différents quartiers de la ville
- La création d'îlots de fraîcheur dans les cours d'école
- La lutte contre les dépôts sauvages.

6.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des familles

Et notamment :

- Poursuivre le renforcement du nombre de berceaux en crèches
- Poursuivre le renforcement des places en ALSH
- Initier la construction du nouveau groupe scolaire de La Baume
- Accompagner les travaux du Conseil municipal des Jeunes
- Développer les chantiers de jeunes
- Renforcer les actions pour l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires.

6.4 Valoriser notre riche patrimoine

Et notamment :

- Finaliser le projet de la plateforme romaine (AP-CP en cours)
- Rénover et ouvrir le site de la Butte Saint-Antoine
- Procéder aux acquisitions nécessaires et aux premières tranches de la mise en valeur du Port-Romain
- Assurer la rénovation et la préservation de la mosquée Missiri
- Poursuivre la rénovation de la Villa Aurélienne et du parc Aurélien.

Il convient enfin de mentionner **les actions menées par la Communauté d'agglomération**, relevant directement de ses compétences ou menées en collaboration étroite avec la Ville, et qui contribueront de manière importante à l'attractivité du territoire, notamment avec :

- La **rénovation du Front de Mer**, pour davantage d'attractivité. Ce projet s'accompagnera de la création d'un TCSP et d'un parking souterrain (EPL)
- Les projets de **nouvelles zones d'activité économique** (Safari, Bonfin...)
- Le projet de stade intercommunal, actuellement à l'étude
- L'évolution des transports collectifs
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides
- Le projet d'accueil de formations supérieures
- Les actions menées en matière de déchets ménagers, avec le projet d'une nouvelle déchetterie et des actions en faveur de la prévention des déchets et du renforcement du tri
- La politique de nettoyage urbain
- L'entretien, le renouvellement et l'extension des réseaux (eau potable, assainissement et pluvial)
- Les actions menées en partenariat avec la commune dans le cadre de la politique de la ville
- Le cofinancement d'investissements ciblés par le biais de fonds de concours de la part de la Communauté d'agglomération.

7. Structure et évolution des dépenses de personnel

7.1 Evolution des dépenses et des effectifs

Les diverses mesures gouvernementales ont eu un impact important sur l'évolution de la masse salariale en 2024 : augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires au 01.01.2024, organisation des élections législatives anticipées, deux augmentations du Smic...

L'évolution est en effet la suivante :

Année	CA 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Service Paie	43 009 737 €	44 190 369 €	45 458 269 €	46 895 460 €	48 429 094 €
Evolution N/N-1		2,75%	2,87%	3,16%	3,27%

La structure des effectifs des postes pourvus a évolué de la façon suivante :

Année	Janvier 2021	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025
Titulaires	919	897	874	887	879
Evolution N/N-1		-2,39%	-2,56%	1,49%	-0,90%
Contractuels	165	263	270	274	291
Evolution N/N-1		59,39%	2,66%	1,48%	6,20%

La filière animation est toujours prépondérante dans l'évolution des effectifs des contractuels du fait de l'augmentation de la capacité des ALSH et du périscolaire. De plus, la Ville continue d'assurer le recrutement de personnel pour accompagner les enfants atteints de handicap.

Concernant l'évolution des effectifs des titulaires, cela s'explique par le fait que la Ville s'est engagé à la mise en stage des contractuels présents depuis plus de 3 ans au sein de la Mairie.

7.2 Éléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et les avantages en nature

En 2024, les dépenses liées au traitement (hors charges) et au régime indemnitaire des titulaires ont représenté **28 918 042 € (28 109 581 € en 2023)** dont **4 908 083 € de régime indemnitaire (4 892 306 € en 2023)** et **172 847 € de NBI (171 468 € en 2023)**.

Les dépenses liées aux agents contractuels représentent pour leur part **5 231 080 € (5 181 961 € en 2023)**.

Le budget consacré aux heures supplémentaires s'est élevé à **1 119 751 € (1 007 425 € en 2023)**, ce qui représente **39 519 heures (36 647 heures en 2023)** pour **532 agents (561 agents en 2023)** en raison de l'organisation des élections législatives et des manifestations estivales.

Le reste à charge des tickets restaurant pour la Ville est de **507 288 € (520 119 € en 2023)** ; la baisse constatée s'explique notamment par le déploiement au 1^{er} janvier 2024 de l'expérimentation de la semaine de 4 jours.

1 057 agents ont bénéficié des tickets restaurant contre **1051 agents** en 2023.

Notre cotisation au CNFPT est de **268 322 € (262 103 € en 2023)**.

Concernant les avantages en nature **15 519 €**, le nombre d'agents logés pour nécessité absolue ou d'utilité de service s'élève à 6 agents jusqu'en mars 2024 (7 en 2023), puis à 7 agents d'avril à juillet et à 8 agents d'août à fin décembre 2024. Il s'agit pour l'essentiel des gardiens des salles de sport et de la Base Nature.

On note par ailleurs, l'octroi d'un véhicule de fonction (1 en 2023) conformément à la réglementation en vigueur.

Enfin, **841 agents** ont souscrit un contrat de prévoyance labellisé bénéficiant d'une participation « prévoyance » de 6,10 €/mois pour la cotisation pour un montant total de **58 744 €**. **374 agents** ont souscrit un contrat de mutuelle santé labellisé et bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2022 d'une participation financière de 15€/mois pour un montant total de **64 635 €**.

7.3 Durée et gestion du temps de travail

La Ville compte 53 agents à temps partiel et 51 agents à temps non complet.

Plusieurs cycles de travail (39 h/hebdomadaire, 37,5 h/hebdomadaire, 35 h/hebdomadaire) sont autorisés au sein des directions selon les besoins et nécessités du service public.

Le personnel des écoles et accueils de loisirs est annualisé en se basant sur le calendrier scolaire.

De plus, l'expérimentation de la semaine de 4 jours a commencé depuis le mois de janvier 2024 auprès de la ville de Fréjus et du CCAS.

Après discussions avec les organisations syndicales et les directions volontaires, 5 cycles de travail sont actuellement expérimentés, à savoir :

- 35h sur 4 jours sans RTT
- 36 h sur 4 jours avec 6 RTT
- 37h30 sur 4.5 jours avec 15 RTT
- 37h30 avec 1 jour de repos tous les 15 jours et 15 jours de RTT
- 39h sur 4.5 jours avec 23 RTT.

Selon les contraintes des services, les agents peuvent bénéficier de la journée continue avec une pause de 20 minutes en lieu et place de la pause méridienne de 3/4 heures prévue au règlement intérieur.

Au 31 décembre 2024, 89 agents sont entrés dans le dispositif.

Un outil de gestion du temps est déployé quand la quasi-totalité des services permettant aux agents de solliciter leurs congés de façon dématérialisée et de suivre ainsi leurs soldes de congés annuels, RTT et éventuelles récupérations.

On compte à ce jour 476 agents qui badgent car bénéficiaires d'horaires variables leur permettant une meilleure conciliation vie familiale/vie professionnelle.

7.4 Perspectives 2025

En 2025, la prévision au BP est de l'ordre de 51,23 M€ soit une augmentation de 2.91 % par rapport au réalisé 2024.

Cette évolution prend en considération le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que les éléments prévisionnels suivants :

- Octroi du Bonus Attractivité aux personnels des EAJE
- Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux
- Augmentation de la participation financière au coût de la prévoyance à hauteur de 7 €
- Augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL
- Augmentation probable des régimes indemnitaires inférieurs à 300 euros
- Versement du Forfait Mobilités Durables en mars 2025 au titre de l'année 2024, pour un montant d'environ 46 000 euros
- Dépenses électorales en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale

8 Structure et évolution de la dette de la collectivité

8.1. Niveau d'endettement de la collectivité (hors PPP Pôle Enfance)

Depuis 2014, la commune s'est engagée dans une politique de désendettement :

- fin 2013, l'encours de dette s'établissait à 143,6 M€ soit 2 730 € par habitant.
- fin 2024, l'endettement s'établit à 142,1 M€ soit 2 429 € par habitant.

Entre 2014 et 2024, la commune aura remboursé 120,76 M€ en capital et aura contracté 119,28 M€ de dette nouvelle, soit un désendettement de 1,48 M€ sur la période. Elle aura parallèlement remboursé 49,23 M€ en intérêts. Le coût net global de la dette aura donc été pour la Ville de 50,72 M€ sur la période.

En 2023, la Ville s'est exceptionnellement endettée de 1,26 M€ (Emprunt nouveau 2023 : 14,00 M€ dont 4 M€ en prêt relais - Remboursement du capital : 12,74 M€) car la municipalité a souhaité maintenir les dépenses d'équipement telles que prévues dans le projet de mandat.

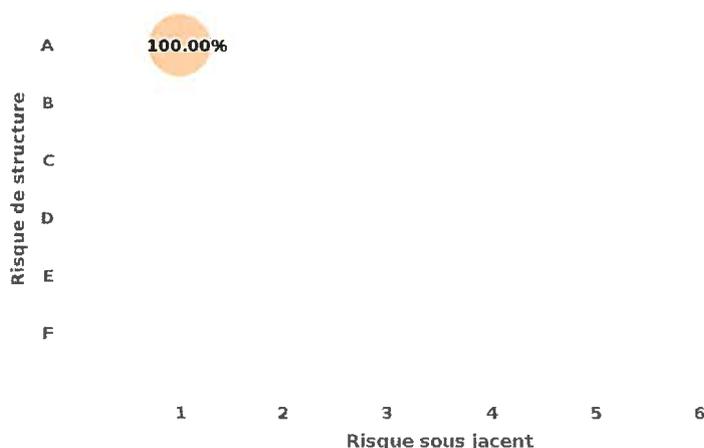
Le prêt relais de 4 M€ sera remboursé en 2025.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12/N	143 552 046 €	134 900 436 €	130 418 111 €	128 727 513 €	128 379 158 €	127 483 867 €	127 589 786 €	130 484 347 €	136 873 273 €	138 962 208 €	140 338 253 €	142 106 288 €
Evolution année N/N-1		-6,03%	-3,32%	-1,30%	-0,27%	-0,70%	0,08%	2,27%	4,90%	1,53%	0,99%	1,26%
Annuité (Capital + Intérêts)		13 558 366 €	15 028 387 €	14 295 635 €	13 551 787 €	15 214 904 €	15 289 881 €	15 663 221 €	15 620 931 €	16 268 382 €	17 523 072 €	17 985 084 €
Evolution année N/N-1		0,00%	10,84%	-4,88%	-5,20%	12,27%	0,49%	2,44%	-0,27%	4,14%	7,71%	2,64%
Capital Remboursé		8 651 611 €	9 482 325 €	9 070 595 €	9 248 355 €	10 895 291 €	11 234 570 €	11 904 051 €	12 151 973 €	12 789 400 €	12 744 764 €	12 591 964 €
Intérêts réglés à échéance		4 906 756 €	5 546 063 €	5 225 040 €	4 303 432 €	4 319 614 €	4 055 311 €	3 759 170 €	3 468 957 €	3 478 982 €	4 778 308 €	5 393 120 €
Population INSEE	52 580	53 069	53 298	53 846	54 372	53 734	54 023	54 623	55 301	55 750	57 082	58 499
Dette / Population	2 730 €	2 542 €	2 447 €	2 391 €	2 361 €	2 372 €	2 362 €	2 389 €	2 475 €	2 493 €	2 459 €	2 429 €

8.2 Dette par type de risque (hors PPP Pôle Enfance)

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette de la collectivité est adossé uniquement sur des taux fixes et variables.

La totalité de l'encours est classé en 1A avec donc une exposition a minima aux variations des marchés financiers.



○ **La dette portant sur des intérêts à taux fixe : 78 810 800,55 €**

La dette à taux fixe, 55,46% de l'encours, présente un taux moyen de 3,47%.

Cette dette à taux fixe comprend le prêt relais qui a été contracté auprès du Crédit Agricole en décembre 2023 pour un montant de 4 M€ à un taux fixe de 4,28% et qui sera remboursé en 2025.

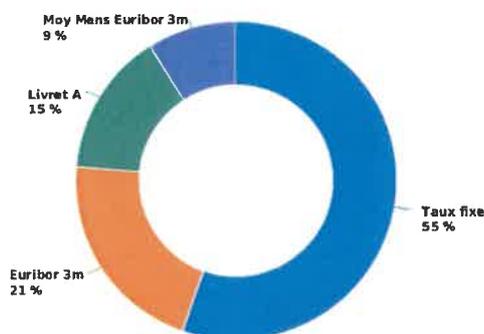
○ **La dette portant sur des intérêts à taux variable : 63 295 487,77 €**

La dette à taux variable, 44,54 % de l'encours de dette, présente un taux moyen de 4,23%.

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)
Fixe	78 810 800,55 €	55,46%	40	3,47%
Variable	63 295 487,77 €	44,54%	24	4,23%
Total	142 106 288,32 €	100,00%	64	3,81%

Dette par risque

Répartition par index au 31/12/2024

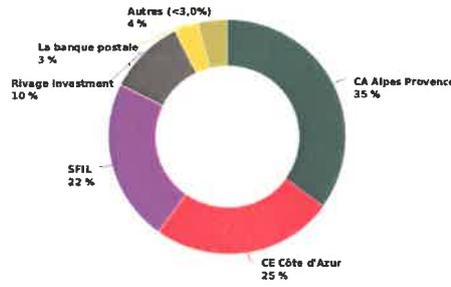


8.3. Répartition de la dette par établissement prêteur (hors PPP Pôle Enfance)

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole Alpes Provence	49 775 129,69 €	25	35,03%
Caisse d'Épargne Côte d'azur	35 283 753,30 €	10	24,83%
Société de Financement Local	31 847 156,17 €	17	22,41%
Rivage Investment	14 894 291,26 €	4	10,48%
La Banque Postale	4 560 000,00 €	1	3,21%
Crédit Foncier	3 433 003,58 €	3	2,42%
Caisse des Dépôts et Consignations	2 312 954,32 €	4	1,63%
TOTAL	142 106 288,32 €	64	100,00%

Dettes par prêteur

Répartition par banque au 31/12/2024



8.4 Profil d'extinction de la dette de la collectivité au 1er janvier 2025 (hors PPP Pôle Enfance)

Flux de remboursement

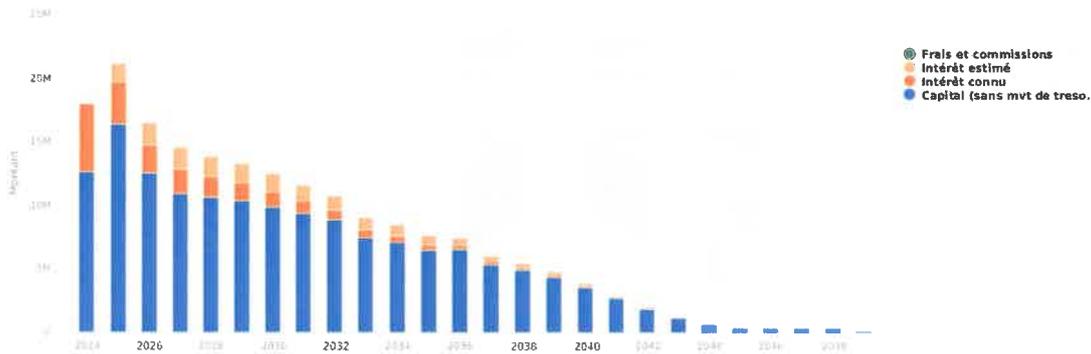


Tableau d'amortissement par exercice annuel

Période	CRD début d'exercice	Emprunt 2024	Échéance				Flux total	CRD fin d'exercice
			Capital amorti	Intérêts	Frais et commissions			
2024	140 338 252,86 €	14 360 000,00 €	12 591 964,34 €	5 393 119,67 €	4 560,00 €	17 989 644,01 €	142 106 288,32 €	
2025	142 106 288,32 €		16 331 965,03 €	4 817 342,03 €	38 596,00 €	21 187 903,06 €	125 774 323,29 €	
2026	125 774 323,29 €		12 522 241,17 €	4 000 352,91 €	0,00 €	16 522 594,08 €	113 252 082,12 €	
2027	113 252 082,12 €		10 935 490,20 €	3 626 254,16 €	0,00 €	14 561 744,36 €	102 316 591,92 €	
2028	102 316 591,92 €		10 604 481,04 €	3 300 208,46 €	0,00 €	13 904 689,50 €	91 712 110,88 €	
2029	91 712 110,88 €		10 325 943,12 €	2 967 402,49 €	0,00 €	13 293 345,61 €	81 386 167,76 €	
2030	81 386 167,76 €		9 878 217,38 €	2 628 900,43 €	0,00 €	12 507 117,81 €	71 507 950,38 €	
2031	71 507 950,38 €		9 361 060,29 €	2 236 065,80 €	0,00 €	11 597 126,09 €	62 146 890,09 €	
2032	62 146 890,09 €		8 847 446,87 €	1 928 790,47 €	0,00 €	10 776 237,34 €	53 299 443,22 €	
2033	53 299 443,22 €		7 460 408,81 €	1 629 485,56 €	0,00 €	9 089 894,37 €	45 839 034,41 €	
2034	45 839 034,41 €		7 091 361,62 €	1 384 499,59 €	0,00 €	8 475 861,21 €	38 747 672,79 €	
2035	38 747 672,79 €		6 464 551,80 €	1 169 138,63 €	0,00 €	7 633 690,23 €	32 283 121,19 €	
2036	32 283 121,19 €		6 492 167,71 €	949 939,07 €	0,00 €	7 442 106,78 €	25 790 953,48 €	
2037	25 790 953,48 €		5 303 585,38 €	729 713,56 €	0,00 €	6 033 298,94 €	20 487 368,10 €	
2038	20 487 368,10 €		4 853 285,05 €	586 115,68 €	0,00 €	5 439 400,73 €	15 634 083,05 €	
2039	15 634 083,05 €		4 333 193,31 €	449 318,95 €	0,00 €	4 782 512,26 €	11 300 889,74 €	
2040	11 300 889,74 €		3 540 802,45 €	324 262,15 €	0,00 €	3 865 064,60 €	7 760 087,29 €	
2041	7 760 087,29 €		2 686 831,78 €	224 476,33 €	0,00 €	2 911 308,11 €	5 073 255,51 €	
2042	5 073 255,51 €		1 860 878,53 €	146 584,47 €	0,00 €	2 007 463,00 €	3 212 376,98 €	
2043	3 212 376,98 €		1 100 488,07 €	93 348,67 €	0,00 €	1 193 836,74 €	2 111 888,91 €	
2044	2 111 888,91 €		671 888,91 €	64 193,24 €	0,00 €	736 082,15 €	1 440 000,00 €	
2045	1 440 000,00 €		320 000,00 €	46 686,20 €	0,00 €	366 686,20 €	1 120 000,00 €	
2046	1 120 000,00 €		320 000,00 €	35 373,08 €	0,00 €	355 373,08 €	800 000,00 €	
2047	800 000,00 €		320 000,00 €	24 049,98 €	0,00 €	344 049,98 €	480 000,00 €	
2048	480 000,00 €		320 000,00 €	12 773,40 €	0,00 €	332 773,40 €	160 000,00 €	
2049	160 000,00 €		160 000,00 €	2 109,51 €	0,00 €	162 109,51 €	0,00 €	
TOTAL			154 698 252,66 €	38 770 514,49 €	43 156,00 €	193 511 923,15 €		

8.5 Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1er janvier 2025

La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

Le montant de la dette PPP Pôle Enfance au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 10 684 444,46€.

Le profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance est la suivante :

Flux de remboursement

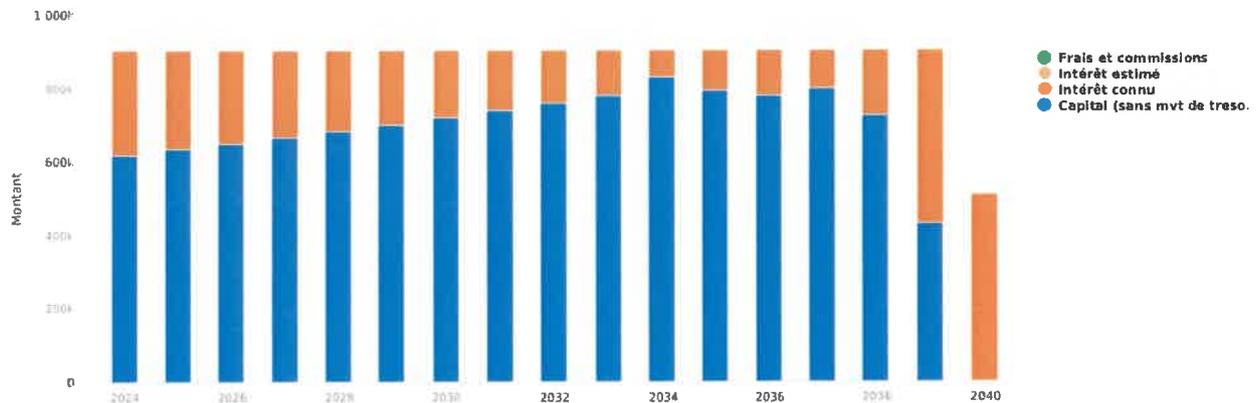


Tableau d'amortissement par exercice annuel

Période	CRD Début exercice	Echéance			Flux total	CRD fin d'exercice
		Capital amorti	Intérêts	Frais et commissions		
2024	11 302 077,66 €	617 633,20 €	287 450,98 €	0,00 €	905 084,18 €	10 684 444,46 €
2025	10 684 444,46 €	633 781,94 €	271 302,27 €	0,00 €	905 084,21 €	10 050 662,52 €
2026	10 050 662,52 €	649 679,24 €	255 404,96 €	0,00 €	905 084,20 €	9 400 983,28 €
2027	9 400 983,28 €	666 162,54 €	238 921,64 €	0,00 €	905 084,18 €	8 734 820,74 €
2028	8 734 820,74 €	682 607,74 €	222 476,46 €	0,00 €	905 084,20 €	8 052 213,00 €
2029	8 052 213,00 €	700 998,78 €	204 085,42 €	0,00 €	905 084,20 €	7 351 214,22 €
2030	7 351 214,22 €	719 454,59 €	185 629,62 €	0,00 €	905 084,21 €	6 631 759,63 €
2031	6 631 759,63 €	738 650,30 €	166 433,89 €	0,00 €	905 084,19 €	5 893 109,33 €
2032	5 893 109,33 €	758 183,80 €	146 900,39 €	0,00 €	905 084,19 €	5 134 925,53 €
2033	5 134 925,53 €	779 432,36 €	125 651,84 €	0,00 €	905 084,20 €	4 355 493,17 €
2034	4 355 493,17 €	831 426,57 €	73 657,63 €	0,00 €	905 084,20 €	3 524 066,60 €
2035	3 524 066,60 €	792 017,15 €	113 067,04 €	0,00 €	905 084,19 €	2 732 049,45 €
2036	2 732 049,45 €	777 777,65 €	127 306,56 €	0,00 €	905 084,21 €	1 954 271,80 €
2037	1 954 271,80 €	799 542,89 €	105 541,32 €	0,00 €	905 084,21 €	1 154 728,91 €
2038	1 154 728,91 €	724 038,28 €	181 045,95 €	0,00 €	905 084,23 €	430 690,63 €
2039	430 690,63 €	430 690,59 €	474 393,57 €	0,00 €	905 084,16 €	0,04 €
2040	0,04 €	0,04 €	510 366,92 €	0,00 €	510 366,96 €	0,00 €
TOTAL		11 302 077,66	3 689 636,46	0,00	14 991 714,12	

